**Compte rendu de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d’Interprétation des**

**REMONTEES MECANIQUES et DOMAINES SKIABLES**

**Du 27/04/2022**

**Présents à la réunion pour la délégation FO : Priscilla MARINI, Alain MATHIEU, Laurent FRESNO, Stephane CADIER.**

**A l’ordre du jour** :

* **Les forfaits**
* **Les contrats de professionnalisation**
* **L’APLD**
* **L’enquête saisonniers**
* **L’ouverture d’un nouveau cycle de négociations, avec les propositions connues aujourd’hui :** 
  + **Pour les syndicats :** 
    - **Nouvelles catégories d’emploi**
    - **Durée des mandats**
    - **Départ en retraite**
    - **Ancienneté**
    - **Les CSSCT**
  + **Pour Domaine Skiable de France :** 
    - **Nouvelles catégories d’emploi**
    - **Regroupement des entretiens**
    - **Réflexions sur la grille de rémunération**
    - **Prévention des risques Professionnels**
    - **Travailleurs Handicapés**
    - **Egalité professionnelle femmes hommes**
    - **Congés exceptionnels (mise à jour)**
* **Sécurité du travail**
* **Article 2.11 à préciser, notamment indemnisation des heures, trajets et repas (FO et CGT)**
* **Prévoyance (appel d’offre envisageable (FO)**
* **Rémunération et évolution des prix à la consommation (FO CGT)**
* **Questions diverses**
* **Date des prochaines réunions**

**Les forfaits**

Bref rappel, la totalité des gratuités et des réductions qui étaient d’usage dans les massifs et qui faisaient grandement partie de l’attractivité de nos métiers, est remise en cause pour tout le monde (salariés, ayants-droits, adhérents de DSF, scolaires, retraités…). A ce jour aucune solution n’a pu être trouvée au niveau de la branche.

Par contre, concernant la réciprocité, DSF nous fait une proposition qui permet, dans un cadre légal, d’échapper à l’avantage en nature :

Dispositif via les CSE pour les salariés souhaitant aller skier sur d’autres domaines/stations. Lorsque le CSE n’existe pas, l’employeur pourra s’y substituer. L’idée serait que les CSE acquièrent les forfaits en passant par une plateforme digitale (structure porteuse nationale ou association)

Une expérimentation la saison prochaine permettra d’en quantifier les volumes.

Nous n’avons rien de mieux à proposer mais ce projet à des limites :

-Volonté des entreprises de bien vouloir adhérer au projet.

-Volonté des entreprises d’augmenter le budget CSE afin d’assurer l’achat des forfaits.

-Les IRP vont se retrouver avec une charge supplémentaire, surtout les toutes petites structures qui ont du mal à assurer leurs missions.

-Doute sur le déroulement des futures Négociations Annuelles Obligatoires

**Les contrats de professionnalisation**

Le projet était de donner un peu plus de souplesse :

-Sur la durée du contrat, il était prévu à l’origine entre 6 et 12 mois mais peut être prolongé à 24 mois maximum pour tout public et à 36 mois pour des publics prioritaires (exemple : un jeune qui rentre en BTS qui pourrait être accompagné jusqu’à la licence professionnelle).

-Durée de l’action entre 15% et 25 % de la durée totale contrat. Peut-être supérieur à 25% sans dépasser un plafond de 50%, lorsque la qualification l’exige.

Ce contrat pourra aussi être à destination des saisonniers pour un accompagnement en bac pro ou BTS en vue d’une intégration en CDI par la suite.

Ce point viendra modifier l’article 5.3.3 de la CCN.

Nos dernières interrogations ayant été levées, FO donne son accord pour signature.

**L’activité partielle longue durée**

Pour protéger les saisonniers (puisque l’APLD peut être lancée pour une durée de 6 mois) et afin d’éviter un débordement sur un autre contrat saisonnier sans revoir les conditions de sa mise en place, même si les droits sont ouverts, le CSE devra être consulté dans les mêmes conditions que pour l’ouverture de l’APLD, avant recontrôle de la DETS.

FO demande de modifier l’article comme suit: « Si la période de 6 mois de mise en œuvre du dispositif déborde sur la saison suivante (été suite à hiver ou hiver suite à été), une nouvelle consultation du CSE sera opérée avant la mise en œuvre opérationnelle du dispositif sur la nouvelle saison ».

**L’enquête saisonniers**

Suite à notre demande DSF voudrait repartir sur une nouvelle enquête, à diffuser la saison prochaine, auprès des saisonniers (pluriactivité, inter-saison, sécurisation des parcours, transport, logement, chômage…).

En 2019, 20% des saisonniers avaient répondu à l’enquête, ce qui représentait environ 3000 réponses exploitable.

Après 2 années plus que particulières, il nous semble important de connaitre les difficultés de l’ensemble des salariés de la profession et les faire remonter.

Un groupe de travail composé de 3 membres (DSF, FO, CGT) se réunira en juillet pour rédiger le contenu de cette enquête.

**L’ouverture d’un nouveau cycle de négociations**

Pour rappel notre nouvelle convention collective est en cours d’extension, elle devrait intervenir d’ici la fin de l’été. Elle sera envoyée dans la foulée aux stations adhérentes pour mise en application. Dans les négociations à venir, ne viendront plus s’empiler des avenants à la fin de la CCN mais nous en modifierons directement le contenu.

**Proposition des syndicats : Les CSSCT**

Sujet largement abordé en commission sociale puis par DSF en Comité Directeur, sur notre demande pour une généralisation obligatoire des CSSCT dans la profession.

Il y a des freins au niveau des adhérents mais qui pourront être éventuellement levés, concernant les contraintes supplémentaires (instance supplémentaire, organisation de l’instance, nouveaux moyens…)

**Proposition des syndicats : ancienneté**

Demande d’augmentation des taux d’ancienneté, en prenant en compte la pyramide des âges de notre branche, l’allongement de la durée du travail, départ à la retraite…

La réponse de DSF : concernant l’ancienneté, dans le flou sur ce que le nouveau gouvernement prévoit concernant le rapprochement des branches, DSF est une des branches qui a l’ancienneté la plus rémunérée, il n’est donc pas prévu à ce jour de modifier cet avantage. Ce sujet avait déjà fait l’objet d’un grand débat en 2006. Concernant notre demande de révision du calcul de la prime de départ à la retraite, le sujet est renvoyé à la prochaine CPPNI.

**Proposition de DSF : Regroupement des entretiens**

Remontée très récurrente des adhérents sur la gestion des entretiens professionnels dans notre profession. Il y a 4 entretiens différents : entretien annuel, entretien de fin de saison, entretien de positionnement, entretien professionnel, sur des périodicités différentes.

DSF propose de travailler sur ces entretiens pour essayer de tout simplifier. Sans oublier que l’entretien professionnel est un dispositif légal, on peut réfléchir à la périodicité, simplifier le formulaire, le nombre, la temporalité… la finalité serait de vraiment répondre à un objectif sans bâcler les entretiens dans leur ensemble tout en respectant le cadre juridique.

FO est d’accord sur la contre productivité de ces entretiens et fera ses propositions sur leur simplification. Un travail sera préalablement proposé par DSF et les organisations syndicales avant la CPPNI de septembre.

**Proposition de DSF : Réflexion sur la grille de rémunération**

DSF est conscient de notre mécontentement mais réitère le fait de ne plus pouvoir faire d’augmentation en linéaire sur la grille conventionnelle en l’état. Il n’est plus possible non plus de faire des augmentations dégressives sans tasser plus d’indices.

DSF nous fait la présentation d’un travail préparatoire sur la refonte totale de notre grille de rémunération en créant 3 blocs :

-ouvriers/employés (NR 200 à 221) sans toucher à l’ancienneté et en laissant la possibilité de l’augmentation des NR jusqu’à 230 (conventionnellement).

-les TAM (NR 222 à 281) avec intégration des primes récurrentes dans le taux horaire

-les cadres (NR 282 à 409)

Nous nous revoyons en septembre pour travailler sur ce sujet.

**Sécurité du travail**

Présentation des données de la CNAM par Robert Tardieu, chargé de mission remontées mécaniques, santé et sécurité au travail. Remontée des bases de données de la CNAM (données 2019) et DSF.

Dans notre branche, il y a eu 800 accidents du travail, qui se produisent essentiellement pendant la saison d’hiver, pour un nombre d’environs 50 000 journées de travail perdus.

79% des AT concernent les hommes et 21% les femmes, en corrélation avec le nombre d’hommes et femme dans notre branche.

2/3 des AT sont des contrats saisonniers.

Les données de la CNAM restent limitées et ne sont pas toujours exploitables pour faire de la prévention, celle-ci ne prenant pas en les différents secteurs d’activité et spécificités de notre branche (exemple : les déplacements à ski sont aussi bien rentrés dans chutes de plain-pied que dans risques routier).

La base de donnée DSF alimentées pas les exploitants a été créée il y a 15 ans, pour plus de 4500 évènements recueillis, certes incomplète, elle permet d’avoir des éléments plus révélateurs.

FO a demandé à récupérer ces données afin de les étudier.

Cette présentation nous conforte dans l’idée que la sécurité doit devenir une réelle priorité au sein de notre branche et une généralisation des CSSCT comme demandé par notre délégation depuis la mise en place des CSE.

**Article 2.11 de notre CCN (concernant la présence aus réunions CSE à l’inter-saison de délégués hors contrat)**

Très compliqué de trouver une rédaction qui resterait dans le cadre de la loi, sachant qu’un saisonnier n’est plus sous contrat de travail lors des réunions d’intersaison. La rédaction telle qu’elle est écrite aujourd’hui est déjà le fruit d’une longue réflexion et reste juridiquement correcte.

**Prévoyance**

A ce jour, aucun bilan social n’a été présenté pour l’année 2020, quant au bilan 2021 qui doit être présenté en début d’automne, nous ne savons toujours pas s’il le sera.

DSF n’a toujours pas récupéré le bilan 2020 de la part de Malakoff Médéric Humanis.

Il y a un flottement de la part de Malakoff pour DSF, un laxisme certain pour FO qui accepte de remettre ce sujet à l’ordre du jour de la prochaine CPPNI dans l’attente de récupérer le bilan 2020.

**Rémunération et évolution des prix à la consommation**

Lors de la dernière CPPNI d’avril 2022, une préconisation à 1,5% a été diffusée par DSF, ne pouvant aligner les augmentations successives du SMIC en linéaire sur la grille conventionnelle.

Certes nous ne sommes pas satisfaits de la préconisation, conscients de la précarisation des saisonniers et de l’inflation actuellement subie. FO assume son refus de signer à 2% en avril, bien en dessous du minima demandé.

**Questions diverses**

FO interpelle la branche quant à la nouvelle réforme chômage et le re-calcul des allocation chômage ainsi que la perte de la portabilité sur la complémentaire santé en cas de perte d’allocations. De plus la prise en compte de l’activité partielle dans le calcul des allocations (présumé sans aucune conséquence d’après les informations unédic) rallonge le calcul sur 36 mois au lieu de 24 mois.

Cette réforme du chômage, sans revenir sur la perte d’attractivité et l’inflation galopante, engendre une désafection des salariés dans notre branche.

DSF est tout à fait d’accord sur le fait de monter au créneau. Remettre la saisonnalité au centre du débat auprès de l’exécutif est primordial pour notre branche.

La volonté de faire un front commun, contre les effets délétères sur la saisonnalité des mesures de plus en plus restrictives influant sur des contrats pourtant vitaux et au cœur de l’activité des territoires touristiques.

DSF nous fera de nouveaux ses propositions comme base de discussion, nous pourront en débattre et faire nos retours lors d’une prochaine réunion.

**Dates des prochaines réunions**

**Le groupe de travail pour l’enquête saisonniers est fixé le 27 juillet 2022 à 14h**

**La prochaine CPPNI est fixée au 14 Septembre 2022 de 9h à 13h**